
**Arrêté n°2026-051-RH PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE de l'ANNEE 2026**

Le Maire de SAINT GERMAIN,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,

Vu les Lignes Directrices de Gestion arrêtées par l'Autorité Territoriale le 23/04/2021 après avis du Comité Technique du 28/01/2021, fixant notamment les orientations et critères généraux à prendre en compte pour les promotions,

ARRETE

Article 1 :

Est inscrit au tableau annuel d'avancement **au grade d'adjoint territorial du patrimoine de 2^{ème} classe**, l'agent dont le nom suit :

-Mme BROUDY Cécile

Article 2 :

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Aube qui en assurera la publicité.

Fait à SAINT GERMAIN, 08/07/2026,

L'autorité Territoriale,

Le Maire,

Maxime DUSACQ,



L'autorité Territoriale,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de la présente notification :
Ce recours peut être déposé : directement à l'accueil de la juridiction, par voie postale (de préférence par lettre recommandée avec accusé de réception) ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr.

10/07/26

